



Les Cahiers d'Outre-Mer

Revue de géographie de Bordeaux

240 | Octobre-Décembre 2007

Milieu insulaire : varia

Tourisme et réserves d'espaces pour les pratiques locales sur les littoraux de l'île Maurice

Alexandre Magnan



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/com/2528>

DOI : 10.4000/com.2528

ISSN : 1961-8603

Éditeur

Presses universitaires de Bordeaux

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2007

Pagination : 341-372

ISBN : 978-2-86781-425-9

ISSN : 0373-5834

Référence électronique

Alexandre Magnan, « Tourisme et réserves d'espaces pour les pratiques locales sur les littoraux de l'île Maurice », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 240 | Octobre-Décembre 2007, mis en ligne le 01 octobre 2010, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/com/2528> ; DOI : 10.4000/com.2528

Tourisme et réserves d'espaces pour les pratiques locales sur les littoraux de l'île Maurice

Alexandre MAGNAN ¹

La question des effets du tourisme international sur les sociétés dites « du Sud » est ambiguë. Il est trop souvent dit que cette activité dégrade l'environnement et nuit au devenir des communautés d'accueil. Pourtant, c'est là l'un des rares moyens pour des territoires délaissés par les stratégies économiques mondiales de justement s'y raccrocher, et ainsi ne pas sombrer davantage dans les effets pervers de la marginalisation. Il apparaît alors que les problématiques liées au développement touristique offrent un excellent reflet de celles qui se rapportent plus généralement à la mondialisation. Et en ce sens, le cas de l'île Maurice est révélateur de cette « ambiguïté du développement ». Si le phénomène touristique a, en l'espace de trois décennies, bouleversé l'organisation territoriale traditionnelle en inversant les lieux de polarité économique, il a également permis à une société agricole de diversifier son schéma de développement et ainsi de devenir compétitive sur le plan international ². Cette évolution souvent divergente entre fondements traditionnels et aspirations modernes se traduit au sein des sociétés à différentes échelles spatiales (le pays, les régions, des lieux...) et temporelles (du court au long termes). Ceci complexifie terriblement la lecture objective des situations, car des évolutions néfastes à courte durée peuvent se révéler bénéfiques sur un temps plus long, de même que des évolutions sociales aux échelles individuelles peuvent donner lieu à un déliement socio-culturel au niveau de la communauté, puis du pays. L'état d'esprit de ce texte est donc à un « mélange des

1. Docteur en Géographie ; Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI) ; alexandre.magnan@orange.fr et alexandre.magnan@iddri.org

2. Rappelons en ce sens que l'île Maurice est la première destination touristique insulaire de l'océan Indien occidental, alors même que son territoire est relativement restreint (1 852 km², à peine plus de 1,2 million d'habitants).

échelles spatio-temporelles de lecture », bien que la démarche s'appuie sur un objet bien précis, la plage, replacé dans un contexte bien particulier, la montée du « désir de rivage » chez les Mauriciens.

La démonstration d'une problématique émergente relative à l'amaigrissement progressif, sous l'effet du développement touristique, des réserves d'espaces littoraux disponibles pour la population locale se décompose ici en trois étapes. La première se concentrera sur la période historique en montrant que les terres intérieures de l'île ont, jusqu'au récent développement touristique, été les lieux de la production économique et que les côtes sont restées en marge de toute dynamique. Il s'agira ici de poser les bases d'une réflexion sur les évolutions générées par l'arrivée en force du tourisme (deuxième partie), lequel a eu pour effet direct une valorisation de l'image des côtes et, comme conséquence indirecte, une perte de poids de l'intérieur de l'île – donc un renversement du schéma d'organisation territoriale. Ce qui permettra de montrer en quoi cette revalorisation de l'image des côtes mêlée à une évolution généralisée du niveau de vie de la population, a amené les Mauriciens à fréquenter davantage les littoraux, en l'occurrence ici sableux, et ainsi à développer les pratiques de bord de mer (pique-nique, activités de plage et baignade), à tel point qu'aujourd'hui, paradoxe du développement, ambitions locales et exogènes tendent à entrer en conflit pour l'usage des « dernières plages disponibles », faisant ainsi émerger la problématique des réserves d'espaces littoraux. Nous verrons alors dans une dernière partie que ce questionnement (finalement, à qui doit appartenir l'espace ?) ne se pose pas encore d'un point de vue strictement quantitatif, car les niveaux d'occupation actuels ne font pas état d'une sur-fréquentation à l'échelle globale des plages dites publiques – qu'on doit distinguer, nous le verrons, des plages d'hôtels –, mais que ce constat devient fragile dès lors qu'on aborde la question d'un point de vue qualitatif (problèmes de manques d'attractivité et d'accessibilité). Nous concluons sur la forte probabilité d'une transposition, dans un avenir proche, d'une problématique d'ordre micro-local ou local (la plage, la région touristique) à national, nous replongeant ainsi dans le mélange des échelles spatiales à des pas de temps variés. Ainsi, parler des plages amène à discuter des perspectives de développement d'une île entière et de sa population.

I – La mise en marge progressive du littoral au cours de l'histoire humaine de l'île

1 – Potentialités naturelles et histoire anthropique expliquent le choix d'une mise en valeur essentiellement agricole

Les premières implantations permanentes dans l'île datent de la fin du XVI^e siècle, sur fond de chasse, de cueillette, de pêche et de quelques productions agricoles peu étendues. Elles se sont concentrées sur le littoral, aux abords proches des abris portuaires dessinés par la nature. Maurice avait alors pour principale fonction de servir de relais de ravitaillement aux navires lancés sur la route des Indes à la recherche des épices. Mais rapidement, l'inconfort de la vie littorale (ravages des houles et des cyclones, épidémies incontrôlables au regard des moyens de la médecine de l'époque...) ³ a poussé les colons à aller au-delà de la peur de l'inconnu et à explorer l'intérieur de l'île. Ils y ont découvert des conditions naturelles propices à la mise en place de productions agricoles de grande ampleur, et notamment de vastes surfaces planes et un drainage relativement homogène (fig. 1). Or, les puissances coloniales (Pays-Bas, France et Grande-Bretagne) étaient à la recherche de terres nouvelles pour la production de denrées rares, principalement le sucre. L'épopée cannière – de la mise en place d'une culture intensive de la canne à sucre au « *plantation system* » – a eu pour principale conséquence, à Maurice comme dans d'autres « îles à sucre », une croissance démographique extraordinaire liée à l'arrivée d'esclaves arrachés de Madagascar et d'Afrique, puis, après l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises (1845), « d'engagés » partis d'Inde pour échapper à des conditions difficiles et à un manque grandissant de terres.

Progressivement, les champs de canne s'imposèrent à Maurice, jusqu'à dominer encore aujourd'hui le paysage intérieur de l'île. En conséquence de quoi, durant près de trois siècles, les foyers de peuplement ont très majoritairement été implantés près des plantations, dans l'intérieur de l'île. Le littoral a ainsi été relativement déserté, mise à part la ville côtière de Port-Louis qui est depuis toujours la capitale de l'île – et ce au détriment du développement d'une autre ville côtière, Mahébourg (Armoogum, Huetz de Lemps et Reddi, 1997).

Port-Louis a donc concentré le peuplement : elle regroupait 28 % des 158 500 habitants de l'île en 1846, puis 17 % en 1952 et 16 % en 1972. Mais signe d'un développement avant tout centripète, la croissance urbaine n'a

3. Des épidémies de choléra et de paludisme survenues entre 1866 et 1868 ont notamment eu de lourdes répercussions humaines, générant alors d'importants flux migratoires vers les terres intérieures (Hemoo et Jahangeer, 1997). Il faudra attendre le début des années 1950 pour que soit éradiqué le paludisme.

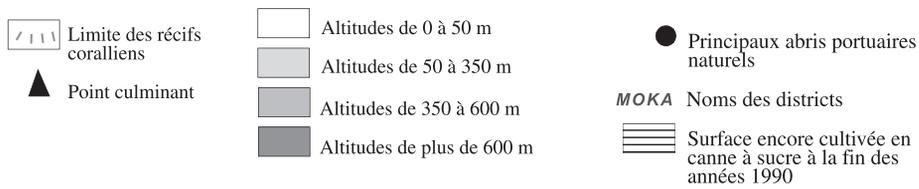
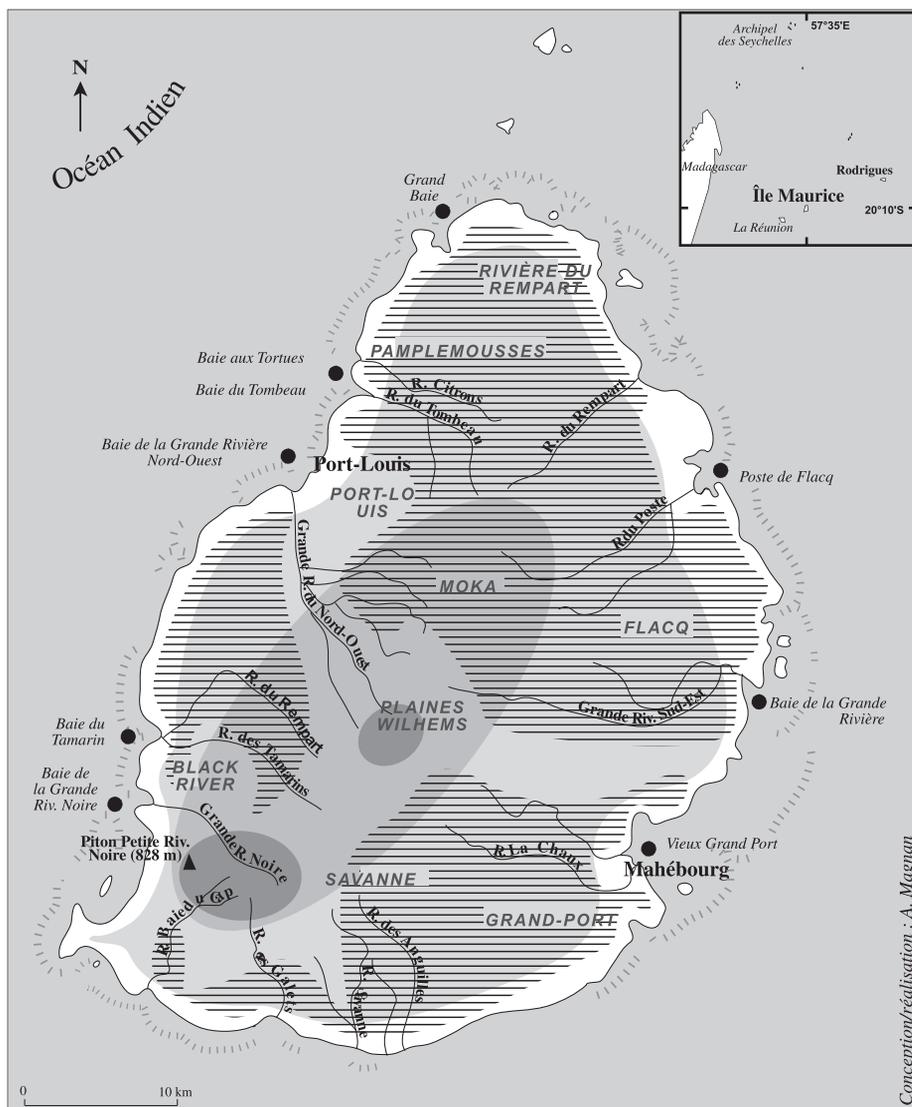


Figure 1. – L'île Maurice, des conditions naturelles propices à la culture de la canne à sucre, d'après CEGET-DYMSET (1997), Cazes-Duvat et Paskoff (2004).

pas débordé sur les marges nord et sud de Port-Louis, le mouvement s'étant davantage orienté vers l'intérieur avec l'émergence de la conurbation reliant la capitale à Curepipe, en position relativement centrale dans l'île. Si bien que cette véritable colonne vertébrale urbaine regroupait plus de 30 % de la population jusqu'aux années 1930, puis plus de 40 % depuis (dont seulement un quart dans la capitale).

Une question s'impose alors : pourquoi la présence d'une ville côtière au rôle si important n'a-t-elle pas plus tôt généré une valorisation du littoral mauricien ? Cela tient au fait que Port-Louis n'a longtemps existé que comme seul relais entre les productions agricoles et les marchés d'exportation européens. Autrement dit, elle n'est pas née d'un rapport ancestral à la mer mais d'une initiative exogène à finalité strictement économique – pour ainsi dire complètement « artificielle » – ; elle n'a ainsi porté aucune culture maritime et littorale. C'est donc avant tout parce que Maurice est une île que son littoral, interface avec la mer et avec le reste du monde, a eu un rôle à jouer.

2 – Ce qu'on peut en déduire du rapport à l'espace avant l'Indépendance nationale (1968)

On peut, sur ces bases, en déduire quel rapport au littoral a établi la population mauricienne au cours de son histoire et, thème central de cet article, jusqu'à la fin des années 1960. La démonstration prendra appui sur le double constat, d'une part, d'un appétit croissant pour les terres intérieures et, d'autre part, d'un désintérêt vis-à-vis des pratiques littorales en général.

a - Regarder vers l'intérieur de l'île

Le premier constat fait référence, à travers l'épopée agricole, à la conquête des terres. Au cours de la période esclavagiste, des générations de « Noirs » ont grandi et sont mortes sur un même domaine agricole. Ces hommes appartenaient à la terre du « Maître » et avaient à ses yeux bien moins de valeur qu'elle (Benoist, 1983). Leurs vies étaient négligées et ils n'étaient là que pour travailler le sol. Il leur était impossible de sortir des limites du domaine de la plantation, sauf à fuir vers les espaces inconnus et/ou inaccessibles du cœur de l'île.

À partir des premières décennies du XIX^e siècle, les « engagés » furent dispersés dans les nombreuses exploitations sucrières et seule une minorité se tourna vers les villes et les fonctions commerciales. Quant aux esclaves enfin affranchis, ils se détournèrent en majorité des grandes plantations (Maillard et Seetohul, 1997 ; Ollivier, 1997), si bien que vers 1840, sur les 60 000 qui furent recensés à Maurice, près de 93 % s'installèrent dans les villes ou bien se regroupèrent en villages de pêcheurs. Mais ce mouvement resta secondaire par

rapport à celui de l'arrivée en masse des « engagés » indiens, dont le nombre fut à Maurice de 76 200 individus entre 1834 et 1846, de 147 700 entre 1852 et 1861, pour ensuite s'affaiblir (30 300 entre 1862 et 1871) (Armoogum, Huetz de Lemps et Reddi, 1997).

Soutenu par une telle croissance démographique, le développement de l'activité sucrière – et donc le besoin de nouveaux espaces cultivables – initia un mouvement de conquête des terres intérieures. L'insalubrité littorale (paludisme et choléra) s'ajoutant à la conjoncture, il y eut un transfert général des cultures vers les zones situées plus en altitude (de 0-200 m à 300-500 m). La progression du défrichement et la mise en culture de l'intérieur de l'île ont suivi les grands cours d'eau du Nord-Ouest (Grande Rivière, Rivière Citrons), du Nord-Est (Rivière du Rempart, Rivière du Poste de Flacq) et du Sud-Est (Grande Rivière Sud-Est, Rivière de la Chaux). De l'industrie cannière aux mouvements migratoires, il y a eu un transfert de la conquête des espaces intérieurs à leur appropriation culturelle.

Un autre élément a joué un rôle majeur dans la conquête intérieure de l'île, à savoir l'accession des travailleurs à la propriété terrienne dès la fin du XIX^e siècle. L'origine de ce phénomène remonte à la crise sucrière qui opéra de 1880 au début du siècle suivant, et qui eut pour conséquence des réorientations dans le domaine sucrier, notamment la diminution progressive du nombre d'immigrants indiens, la concentration des usines et le « Grand Morcellement » (Singaravelou, 1997). Cette expression traduit le découpage des grands domaines coloniaux, qui a notamment permis à nombre d'Indiens d'accéder à la propriété du sol et de devenir ainsi des petits planteurs, évolution sociale limitée dans leur pays d'origine par le système des castes (Nababsing, 1999). P. Chellapermal attribue d'ailleurs à ce processus « l'éveil des Indiens [de Maurice] et leur revitalisation identitaire » (1989, p. 3), sacrifiant ainsi la canne. D'ailleurs, en ce début de XXI^e siècle, le paysage mauricien reste fondamentalement marqué par la culture sucrière (41 % de la surface de l'île en 2002 et 99 % des surfaces cultivées).

b - Se détourner des côtes

La seconde tendance, cause et conséquence de la précédente, est celle qui a vu la majorité des hommes se détourner des côtes. Alors que trois éléments permettent d'étayer ce propos, il en est un qui incite à l'infléchir.

L'île Maurice offrait, tant par ses superficies que par la diversité relative de ses reliefs, des réserves d'espace d'autant plus appréciables que les littoraux étaient insalubres. Il faut y ajouter la présence de sols relativement fertiles et d'étendues planes et drainées par des cours d'eau, éléments fondamentaux d'une exploitation agricole à grand rendement. Enfin, les Mascareignes (Maurice, Rodrigues, Réunion) ayant été peuplées à une époque

où les connaissances scientifiques et techniques étaient en marche au sein des puissances coloniales, les hommes ont ponctuellement pu s'affranchir des contraintes naturelles, ce qui leur a progressivement assuré une meilleure maîtrise du milieu. Ainsi, à Maurice, en dehors des zones portuaires, les littoraux n'ont bénéficié que d'une piètre image jusqu'au moment de leur mise en tourisme, il y a quelques décennies.

Un autre élément explicatif d'un détournement des côtes est à rechercher dans les premiers temps du peuplement. Les effroyables conditions d'arrivée par bateau des ancêtres africains comme des Indiens ont laissé des traces dans la mesure où la mer est devenue symbole à la fois d'arrachement aux terres d'origine et d'installation forcée dans les îles (Gerbeau, 1979). L'élément marin aurait alors concentré les refoulements de leur haine, de leur peine et de leurs regrets. Il faut également rappeler que les longues traversées vers les îles se soldaient par un nombre non négligeable de décès. H. Gerbeau (1979) estimait le taux de mortalité des expéditions en provenance d'Afrique orientale à 25-30 % et à 20-25 % lorsqu'elles provenaient d'Inde. Ce traumatisme n'a pas joué en faveur d'un établissement sur les côtes ! Et si les affranchis s'y sont installés, on peut imaginer que c'est davantage pour tourner le dos aux plantations que par choix véritable, la canne à sucre s'imposant partout dans l'espace à l'exception des liserés côtiers et des zones montagneuses déchiquetées.

L'histoire de la législation sur les pêches a elle aussi certainement joué un rôle. La période coloniale fut marquée par la mise en place de règles drastiques sur l'exploitation des ressources marines (Ollivier, 1993). Alors que les « libres » étaient simplement contraints de se soumettre aux lois, les esclaves n'avaient ni le droit de prendre la mer, ni celui de posséder une barque. Cette discrimination se trouva renforcée par le fait que n'ayant pas le droit d'être chaussés, les esclaves ne pouvaient s'aventurer sur un platier récifal couvert de coraux, oursins, poissons-pierres et autres éléments tranchants. Nous rejoignons l'hypothèse de certains auteurs comme H. Gerbeau (1979) qui ont vu en cette volonté de contrôle un moyen pour les colonisateurs de soustraire les esclaves à la tentation de s'enfuir par la mer. L'élément marin revêt alors un caractère ambivalent en étant à la fois espace d'espérance et obstacle à la liberté.

Il convient en dernier lieu d'apporter une nuance aux propos précédents. En effet, à Maurice, l'intérêt pour la pratique du négoce a très tôt été un axe majeur du développement. D'un point de vue économique, il n'est donc pas juste de dire que l'île a « tourné le dos à la mer », puisqu'elle l'a considérée comme une route commerciale. Ceci s'avère d'autant plus vrai que l'industrie cannière, pour extraire le jus de canne, avait besoin de chaux obtenue par concassage de corail arraché au platier. Toutefois, dans le domaine des pratiques culturelles, il y a eu un réel désintérêt pour les côtes, la majorité

de la population mauricienne ayant été employée à cultiver la terre. Seuls les esclaves affranchis et les commerçants, minoritaires en nombre, se sont affairés sur le littoral. Si bien qu'il semble préférable de substituer à l'expression « tourner le dos à la mer » celle de « tourner le dos aux pratiques littorales ».

Les mouvements d'occupation de la terre mauricienne ont donc été davantage centripètes que centrifuges. Le processus d'appropriation de l'espace a suivi cette tendance générale et une identité d'ensemble davantage terrienne que maritime s'est progressivement affirmée. Alors quel phénomène récent a pu contrecarrer cette empreinte séculaire pour faire aujourd'hui du littoral l'espace moteur du développement de Maurice ? Que s'est-il passé depuis l'Indépendance nationale en 1968 et quel rôle a joué le tourisme dans les évolutions récentes ?

II – Trente ans de mise en tourisme, la re-mise en valeur du littoral

1 – Élément préalable

Il convient, avant d'aborder la problématique touristique, de rappeler le contexte juridique réglementant la mise en valeur des rivages. C'est en 1895 qu'est voté le *Pas Géométriques Act*, qui officialisa ce qu'avait institué l'administration française en 1807. Les « Pas Géométriques » couvrent une bande littorale large de 81,2 m à partir du niveau de marée le plus haut, définissant alors un espace censé être « inaliénable et imprescriptible ». Pourtant, des terrains côtiers ont été cédés à des particuliers au cours de l'histoire, et l'État mauricien ne possédait plus au début des années 1990 que 86 % de la côte, dont

« une part importante est louée à titre privé pour une utilisation agricole, mais aussi touristique ; 17 % du littoral ont été concédés par baux de longue durée pour la construction de résidences secondaires, les “campements” » (Jahangeer et Huetz de Lemps, 1997, pl. 15, p. 2).

Ces « percées dans la loi » ont donc constitué, avec l'émergence du phénomène touristique international, des foyers originels pour le développement du tourisme.

2 – L'inscription spatiale du tourisme

La spatialisation du phénomène touristique, dont la vocation est avant tout balnéaire, est ici présentée sous deux angles complémentaires : le premier fait référence à l'évolution de la capacité d'accueil depuis une trentaine d'années, alors que le second dresse un bilan de la situation actuelle.

a - Rapide aperçu de l'évolution de la capacité d'accueil

L'île s'est timidement ouverte au tourisme au début des années 1950 (le *Park hôtel* de Curepipe en 1952, puis *Le Morne plage* en 1954), mais il faudra attendre les années 1970 pour véritablement parler de décollage touristique. Quatre phases principales caractérisent ce dernier, qui ont vu la capacité d'accueil hôtelier sans cesse progresser. L'île comptait 11 hôtels au moment de son Indépendance, près de 50 une décennie plus tard et plus de 100 aujourd'hui⁴, soit en terme d'évolution de la capacité d'accueil : 394 chambres en 1968, 2 000 en 1980, près de 5 000 en 1990 et plus de 10 600 en 2006. Une analyse plus fine montre que d'un point de vue quantitatif, le réel envol remonte au milieu des années 1980 avec un taux quinquennal de 1 000 à 2 000 chambres supplémentaires dès 1986 contre 100 à 700 sur les périodes précédentes. Il a en effet fallu attendre que la croissance des taux d'occupation se confirme durablement pour que soit mise en avant une certaine sous-capacité d'accueil, celle-ci ayant incité à parier davantage sur le secteur touristique (Brown, 1997), si bien que l'île a accueilli en 2005 plus de 760 000 visiteurs.

Aux côtés des hôtels, la pratique du « campement », maison ou appartement loué à des vacanciers (pas seulement des touristes étrangers), s'est elle aussi affirmée avec le temps. Mais au regard du caractère souvent informel de la pratique, seules des estimations peuvent être avancées, lesquelles portaient à près de 7 000 le nombre de chambres de « campement » en 2000.

Au-delà de ces chiffres qui rappellent que Maurice est la première destination insulaire de l'océan Indien occidental, la question reste de savoir où se localise l'offre d'hébergement.

b - Le constat actuel d'un phénomène avant tout bordier

Le linéaire côtier de l'île représente 322 km dont 267 sont situés à l'arrière d'une barrière récifale trouée de multiples passes, formant ainsi de nombreuses baies et anses (Cazes-Duvat et Paskoff, 2004). Les plages de sable blanc convoitées par le tourisme en constituent près des deux-tiers.

Hôtels et « campements » s'égrenaient en 2004 sur près de 16 % du linéaire global, soit une occupation à vocation touristique qui concernait plus de 100 km de côtes. Une analyse chronologique montre que si la dynamique des « campements » a relativement stagné⁵ depuis 1975, celle des établissements hôteliers a été en permanente progression, passant de 3 % du linéaire côtier au milieu des années 1970 à 13 % deux décennies plus tard, puis à plus de 16 % aujourd'hui. L'intérieur de l'île est quant à lui peu convoité par le

4. Dont 99 en fonctionnement.

5. La pression foncière s'exerçant, la tendance est actuellement à des constructions en arrière des fronts de mer, au-delà d'une première ligne de bâtiments. On est donc passé d'un processus d'aménagement parallèle au rivage à un processus aujourd'hui davantage perpendiculaire.

tourisme, quelques établissements (800 chambres) étant présents au sein de la conurbation centrale Port-Louis/Curepipe. Ainsi, en 2002, près de 90 % de la capacité d'accueil hôtelier (9 400 chambres) se localisaient sur le littoral, tout comme la très grande majorité des « campements » (6 094 chambres).

Une analyse plus fine montre que la répartition géographique de ces structures épouse la présence des plages. C'est pourquoi les micro-régions les plus investies par ce secteur d'activité restent le Nord et l'Ouest/Sud-Ouest (respectivement 46 et 27 % de l'offre globale d'hébergement), puis l'Est (18 %). Le littoral sud, quant à lui, est le plus récent pôle de développement touristique de l'île (zones de Bel Ombre et de Saint-Felix) et il reste pour l'heure bien en retrait (moins de 10 %).

On a donc affaire à Maurice à un tourisme essentiellement balnéaire qui ne profite que modestement des potentialités intérieures (un parc national au sud-ouest, une vingtaine de musées, galeries et sites historiques).

3 – Lorsque les marges deviennent centre : le rôle du tourisme dans le développement économique de l'île

L'une des particularités de l'île Maurice est de posséder une économie diversifiée se structurant autour de trois piliers qui, ensemble, concourent à limiter les effets de dépendance extérieure vis-à-vis d'une activité dominante, phénomène problématique dans de nombreux autres espaces insulaires. Ces trois piliers (l'agriculture, l'industrie et le tourisme) ne s'équivalent cependant pas en terme de contribution au PNB ou à l'emploi, et ce parce qu'ils ne présentent pas aujourd'hui les mêmes potentialités.

Si l'agriculture, largement dominée par la canne à sucre (Réaud-Thomas, 1997), a joué un rôle déterminant dans l'essor de l'État mauricien, le secteur affiche depuis la fin du XIX^e siècle une relative perte de vitesse qui a fait chuter sa contribution au PIB de 30 % au début des années 1950 à seulement 5 % en 2005. Les dernières décennies du XX^e siècle ont en effet démontré que la diversification agricole devait faire face

« à des problèmes difficilement surmontables tels que la faible disponibilité des terres agricoles [...] et la rentabilité meilleure et plus rapide des investissements dans les secteurs non agricoles comme l'industrie manufacturière et le tourisme » (Singaravélou, 1997).

Ce secteur n'employait alors plus en 2005 que 7,5 % (dont la moitié dans le sucre) des actifs du pays, contre 30 % au début des années 1970. De la même manière, l'amélioration progressive des conditions de vie locales, d'une part, et la concurrence grandissante de pays aux coûts de main-d'œuvre plus faibles, d'autre part, ont eu pour effet un ralentissement de la croissance du secteur de la production textile (80 % des exportations industrielles en 2000 et 75 % des emplois dans l'industrie). Ainsi, l'affaiblissement des productions locales

agricoles et textiles a mis en difficulté les activités liées à l'exportation ⁶ et, de fait, conduit à une moindre rentabilité des zones franches (Brasseul, 1995 ; Hein, 1996 ; UNECA, 2003).

C'est dans un tel contexte que le tourisme est apparu comme moteur économique. La contribution directe de ce secteur (hôtels, restaurants et voyagistes) s'élevait en 2005 à près de 7 % du PIB, auxquels il faudrait ajouter les contributions dérivées. Par ailleurs, rappelons que la solidité du secteur touristique mauricien repose sur une particularité que bien d'autres États insulaires en développement pourraient lui envier. En effet, l'histoire agricole a vu l'émergence de grandes familles dont les fortunes accumulées ont servi de support premier au décollage touristique à travers le développement hôtelier (Pébarthe, 2003). De même qu'une bourgeoisie locale s'est progressivement distinguée qui a elle aussi investi dans le tourisme, plutôt d'ailleurs sous la forme des « campements ». Ainsi, en 2002, plus de 70 % de la capacité d'hébergement hôtelier et 75 % des investissements dans le secteur étaient imputables aux groupes mauriciens (Pébarthe, 2005). L'État a par ailleurs très tôt parié sur la formation professionnelle aux métiers du tourisme, ce qui vaut d'ailleurs à l'île une excellente réputation mondiale en matière de qualité d'accueil. Si bien qu'aujourd'hui, le secteur hôtelier, les agences de voyage et les restaurants emploient près de 25 000 personnes. À ceux là il faut ajouter l'ensemble des emplois indirects (artisanat local, taxis, personnels des campements...), bien que leur multitude et leur caractère souvent informel limitent de fait les évaluations chiffrées. On peut néanmoins estimer ⁷ à 11 % du total des actifs (environ 63 000 sur 549 000 en 2003) la part de ceux ayant un lien direct ou indirect avec l'activité touristique.

Ainsi, la mise en valeur de l'intérieur de l'île s'essoufflant au profit des activités industrielles et touristiques, les deux dernières décennies ont vu les espaces bordiers occuper un rôle central dans le développement économique de l'île (Magnan, à paraître (b)). Tenons-en pour preuve la croissance urbaine de la conurbation, dont le fil conducteur reste Port-Louis, et des côtes mises en tourisme. Il était par exemple estimé qu'en 1996, plus de 45 % des littoraux de l'île étaient aménagés (habitations, hôtels, activités de service et routes), soit près de 10 % de plus qu'en 1990 (COI, 1997). Or, ceci n'est pas uniquement le fait de la croissance de Port-Louis, tournée plutôt vers la conurbation. Ce sont surtout les littoraux nord-ouest, sud-ouest et ouest qui ont le plus progressé en la matière (COI, 1997). Leurs populations se sont respectivement accrues entre 1983 et 1990 de 116 %, de 38 % et de 33 %, alors que les autres régions

6. C'est dans les premiers temps de l'Indépendance que les dirigeants du pays ont choisi de changer d'orientation industrielle (Hein, 1987 ; Singaravélou, 1987) en abandonnant les activités de substitution aux importations (dont les résultats ne satisfaisaient pas les attentes et les besoins du décollage économique) au profit d'un système tourné vers l'exportation (avec notamment la création de zones franches).

7. D'après les statistiques officielles du gouvernement et H. Pébarthe, 2005.

ont connu des variations moindres (+ 16 % dans l'Est, + 8 % dans le Nord-Est et + 1 % dans le Sud-Est). Les cas de Grand Baie et de Flic en Flac sont les plus expressifs. Les districts englobant ces secteurs sont en effet ceux qui ont enregistré entre 1972 et 2000 les plus fortes évolutions du nombre de résidences (principales et secondaires confondues) : plus d'un doublement pour Pamplemousses (+ 133 %) et Rivière du Rempart (+ 104 %), presque un triplement pour Black River (+ 177 %). Par ailleurs, nous avons pu estimer à partir des statistiques officielles qu'en 1983, plus de 19 % des Mauriciens n'habitent ni Port-Louis, ni la conurbation, vivaient à moins de 2 km de la mer, soit 30 % en comptant les résidents de la capitale. Ces proportions étaient légèrement moindres en 2000 (respectivement 18 et 27 %), ce qu'on peut expliquer à la fois par l'inflation des prix du foncier littoral et par le développement de la pratique de la résidence secondaire de bord de mer. En effet, en 2000, 11 % des résidences de Pointe aux Piments étaient habitées temporairement, contre 1 % en 1990. Ces valeurs sont bien différentes de celles du district d'appartenance, Pamplemousses, dont le taux n'est passé que de 1 à 2 % du début à la fin de cette décennie. De la même manière, alors que l'évolution générale du district de Rivière du Rempart a été relativement faible (de 3 à 5 %), celle de Grand Baie a été beaucoup plus nette : de 14 % de résidences secondaires en 1990 à 17 % en 2000. Flic en Flac, enfin, présente la même caractéristique d'un taux de résidences secondaires (25 %) largement plus élevé que la moyenne du district de Black River (5 %).

Or, c'est justement l'ensemble de ce mouvement – concentration de la population dans une conurbation bien reliée au littoral par le réseau routier, et urbanisation littorale sur les côtes septentrionale et occidentale – qui a impulsé une dynamique croissante d'appropriation des côtes par la population locale et, de fait, un développement des activités de bord de mer.

III – Le mouvement de la population locale vers les plages et la problématique des réserves d'espace

1 – Une attirance récente pour les rivages sableux

a - De la valeur économique et sociale des plages coralliennes aux usages

Il a fallu attendre les années 1970 pour constater un réel changement dans le regard porté sur le littoral (espace portuaire exclu), et ce à la faveur de deux événements principaux. Le premier est l'essor du tourisme international, qui a revalorisé l'image des côtes et en particulier des plages. Schématiquement, la représentation d'une sérénité/convivialité de ces lieux s'est substituée au

souvenir de l'insalubrité. Le second élément, endogène celui-là, est l'accès du pays à l'Indépendance en 1968 qui, par le biais de la diversification économique, a favorisé l'amélioration des conditions de vie. Or, ce processus est à l'origine du développement des loisirs et plus spécifiquement ici, des pratiques de bord de mer (pique-nique, baignade, jeux de plage, camping), ce qui rappelle à une échelle plus réduite la logique qui, en Europe, a vu les « masses » s'approprier les pratiques de loisirs jusqu'alors réservées aux élites et ainsi en épouser les lieux (plage et montagne) (Équipe MIT, à paraître). Le littoral mauricien est ainsi devenu objet social. Il ressort d'ailleurs d'un travail d'enquête réalisé par H. Pébarthe (2003) que 70 à 80 % des usagers mauriciens ont pour buts, en venant sur la plage, le repos et la distraction. Ils ne viennent pour les trois-quarts que le week-end et se déplacent en famille (70 % des réponses).

L'usage local de la plage se distingue cependant de celui des touristes car « à la différence [de ces derniers] qui s'étendent en maillot de bain au soleil et se baignent, les Mauriciens restent à l'ombre des filaos⁸ » (Pébarthe, 2003, p. 307).

Ceci explique que les espaces les plus prisés par la population locale tendent à être ceux d'arrière-plage, comme le montrent des travaux de comptage réalisés sur des plages ne faisant pas face à des hôtels, en l'occurrence ici les sites du Morne, de Flic en Flac⁹, de Mon Choisy et de Péreybère (tab. 1 et fig. 2).

Sur un pic global d'environ 5 800 personnes, 54 % sont sous les filaos d'arrière-plage. C'est particulièrement le cas à Flic en Flac et sur la petite plage du Morne, où respectivement 62 et 70 % des usagers restent à l'ombre, alors que moins de 15 et 10 % se baignent. Le contraste plage/arrière-plage est moins marqué dans le Nord, puisque 47 % des usagers de Mon Choisy et 38 % de ceux de Péreybère sont à l'ombre. Si pour Péreybère l'explication peut être que l'espace d'arrière-plage est restreint par la présence de la route côtière, le cas de Mon Choisy indiquerait davantage une pratique plus occidentalisée du bord de mer, conséquence de la proximité de Grand Baie et de la venue en masse des citadins de la conurbation (plus de 65 % des usagers des plages du Nord et de l'Ouest, selon les enquêtes de H. Pébarthe). D'ailleurs, sur ce site, le comptage différentiel montre que 21 % des personnes pratiquent la baignade contre 31 % le bronzage et les jeux de plage. Suivant cette logique et compte

8. *Casuarina equisetifolia*, arbre courant sur les rivages des Mascareignes.

9. Seule la partie septentrionale du compartiment Flic en Flac/Wolmar a été retenue car la plage y est véritablement publique (plus précisément, seule la moitié nord de ce linéaire a été intégrée, l'autre moitié présentant un cordon sableux largement plus maigre que l'espace sous filaos situé à l'arrière, ce qui limitait la comparaison entre les fréquentations de plage et d'arrière-plage). Or, c'est moins le cas de la partie méridionale (le secteur de Wolmar) qui, globalement, est celle des hôtels (Magnan, 2005).

tenu qu'on a affaire à des sites aux imprégnations touristiques décroissantes, on pourrait voir en Mon Choisy, Péreybère, Flic en Flac puis Le Morne quatre types de plages publiques présentant des fonctions différentes, des « modernes et occidentalisées » aux « plus traditionnelles ».

	Linéaire côtier considéré (en m)	Pic de fréquentation (nombre de personnes)				Densité linéaire (nombre de personnes pour 10 m de côte)
		Total	Plage et zone de bain	Arrière plage		
				Boisée	Urbanisée	
Morne (entre le Dinarobin et Les Pavillons)	250	650	195	455		26
Flic en Flac	1 500	1 895	710	1 185		13
Mon Choisy *	1 600	2 766	1 454	1 312		17
Péreybère *	110	483	298	185		44

* Sur la base de comptages effectués par L. Budel, 2004.

Tableau 1. – La fréquentation de quelques plages publiques mauriciennes, le dimanche entre 14h00 et 16h00.

b - Éléments de comparaison autour des niveaux de fréquentation

Ces chiffres montrent-ils pour autant que les plages mauriciennes sont suffisamment fréquentées pour que la question des limites spatiales (et donc des réserves) s'impose ? La comparaison avec les plages de la Réunion (fig. 2) est en ce sens instructive. Une évaluation de la fréquentation des littoraux coralliens de l'île a en effet été menée en janvier et août 1999 (Robert et Cazes-Duvat, 2000), dont les principaux résultats ont ici été consignés ¹⁰ (tab. 2). Si la plage de l'Ermitage peut être comparée à celle de Mon Choisy, bien qu'elle soit plus longue, en raison de la présence d'une vaste zone de filaos en arrière de la plage, celles de Boucan Canot et des Roches Noires sont, comme Péreybère, à l'avant d'un front urbanisé.

Les Réunionnais pique-niquant eux aussi le week-end, 53 % des personnes recensées sur l'Ermitage en heure de pointe l'ont été en arrière de la plage, contre seulement 13 et 8 % à Boucan Canot et aux Roches Noires. Avec près de 60 % d'usagers sur le sable et 30 % dans l'eau, ces deux dernières offrent

10. Seules les plages comparables (par leurs superficies de plage et d'arrière-plage) aux quatre de l'échantillon mauricien ont été considérées.

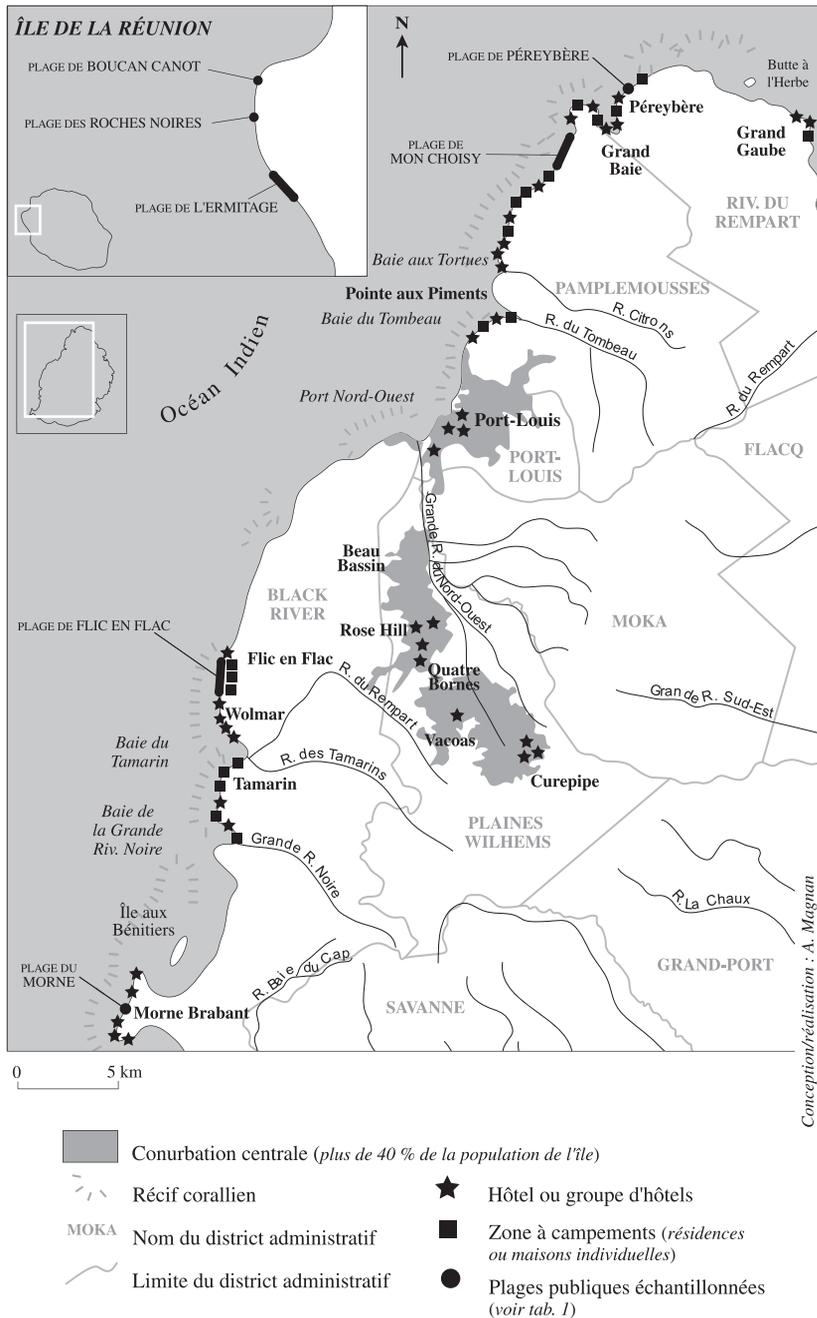


Figure 2. – Les littoraux touristiques nord et ouest de Maurice : localisation de l'hébergement touristique (hôtels et campements) et des plages publiques échantillonnées, d'après des relevés personnels, (Pébarthe, 2003 ; Robert et Cazes-Duvat, 2000).

de beaux exemples d'occidentalisation des pratiques (« migration » des zones ombragées vers celles exposées au soleil). De Boucan Canot à l'Ermitage, de Péreybère à Mon Choisy puis au Morne, l'état actuel des pratiques sur les plages réunionnaises permet d'imaginer le devenir de celles de Maurice.

	Linéaire côtier considéré (en m)	Pic de fréquentation (nombre de personnes)				Densité linéaire (nombre de personnes pour 10 m de côte)
		Total	Plage et zone de bain	Arrière plage		
				Boisée	Urbanisée	
L'Ermitage	2 800	4 600	2 160	2 440		16
Boucan Canot	700	1 500	1 300	200		21
Les Roches Noires	300	600	550	50		20

Tableau 2. – La fréquentation de quelques plages de l'île de La Réunion, le dimanche entre 14h00 et 16h00 (d'après R. Robert et V. Cazes-Duvat, 2000).

D'un point de vue plus quantitatif, la comparaison des densités de fréquentation des linéaires côtiers mauriciens et réunionnais montre un écart relativement modeste. Les plages de Mon Choisy et du Morne présentent des densités décimétriques ¹¹ moyennes respectives de 17 et 26 usagers, proches de celles de l'Ermitage (16), des Roches Noires (20) et de Boucan Canot (21). En revanche, Flic en Flac est sous-représentée avec seulement 8 personnes tous les 10 m de plage, et Péreybère sur-représentée avec une densité de 44. La réputation de cette dernière d'être « à la mode » explique probablement ce taux très élevé.

Il apparaît donc que les plages de Maurice ne sont pas tellement moins fréquentées que celles de la Réunion, les moyennes d'ensemble des échantillons respectifs étant de 13 et 17 personnes tous les 10 m de linéaire côtier. Or, on peut s'attendre à ce que les densités observées sur les plages publiques mauriciennes augmentent en raison de la croissance attendue des pratiques balnéaires sous l'influence de lieux (les plages « à la mode », les centres commerciaux comme le Caudan...) et d'images (le maillot plutôt que le sari, les jeux de plage de type *beach volley*...).

Ceci est d'autant plus préoccupant pour l'avenir qu'une étude ¹² (KPMG, 1997) réalisée en 1997 estimait que la surface moyenne par personne, touristes

11. Nombre de personnes tous les 10 m de linéaire côtier.

12. Commanditaire : ministère du Tourisme de Maurice. Objectif : déterminer, à partir de l'activité réelle et à travers des calculs de densité d'usagers, les potentialités d'intensification de l'activité touristique. Méthodologie : 1 - À partir de l'occupation actuelle du littoral, on évalue la surface nécessaire par type

et locaux confondus, nécessaire pour la pratique du pique-nique et de la baignade était de 80 m² (maxima à 197 m²/personne et minima à 46 m² personne). Et si, par expérience du terrain, on peut estimer que la population mauricienne utilise des surfaces moins vastes que les touristes, les valeurs relatives aux pratiques locales (pique-nique et baignade) peuvent être évaluées entre 46 et 80 m²/pers., soit une moyenne de 60 m²/pers. Ainsi, une plage de 1 ha peut en moyenne contenir 165 personnes, estimation qui porte à environ 45 400¹³ personnes (au mieux 59 200) la capacité moyenne d'accueil de l'ensemble des plages publiques. Si l'on se réfère à la fréquentation, en heure de pointe un dimanche, des quatre plages publiques précédemment étudiées, on peut dire que l'espace disponible est actuellement suffisant. Ces quatre plages comptabilisent en effet près de 5 800 personnes sur 33 ha, soit un taux moyen de 176 pers./ha qui, appliqué à toutes les plages publiques de Maurice (272 ha), représente une capacité totale de 47 800 personnes. La situation présente n'est donc pas préoccupante d'un point de vue strictement mathématique, mais dans la réalité, ce taux de 176 personnes/ha reste à la fois théorique et difficilement applicable à toutes les plages en raison de leur dispersion, d'une part, et de la variation de leur qualité intrinsèque et de leur accessibilité, d'autre part.

2 – La question des plages « publiques » : éléments quantitatifs et qualitatifs

Une distinction doit être faite entre les plages qui font face à un hôtel et celles qui sont destinées, sur l'ensemble de leur surface, à un usage strictement public. Cette différence, née du fait que les hôtels tendent à « privatiser » leur front sableux, impose indirectement un questionnement à la fois sur le nombre et sur la qualité des plages dites « publiques », et ce afin d'en lire les potentialités au regard du croissant « désir de rivage » de la population mauricienne.

a - Les hôtels ont tendance à « privatiser » les plages

Il est un fait préalable à l'analyse de la qualité des plages publiques pour les pratiques locales qu'il convient de préciser. Il s'agit de la tendance qu'ont les hôtels de plage à freiner le passage de la population locale en bord de mer (Magnan, à paraître (a)). En effet, si la loi mauricienne établit que l'espace situé entre la mer et le niveau de marée le plus haut est public et libre d'accès, les clientèles des hôtels tendent à être incommodées par le passage de

d'activité [*longueur de côte x largeur de côte et/ou d'eaux côtières utiles à la pratique de l'activité (pique-nique, bronzage/baignade, sports nautiques)*] ; 2 - À partir du calcul du taux d'occupation des surfaces par les touristes tant sur les sites d'hôtels/campements que sur les plages publiques, on déduit le taux d'occupation des Mauriciens, ce qui permet de mettre en avant les potentialités et les limites des plages publiques déclarées comme des autres espaces publics.

13. Ces chiffres ne doivent pas être entendus dans leur précision, qui reste mathématique et théorique, mais comme indicateurs d'ordres de grandeur.

Mauriciens au devant d'elles alors qu'elles sont en pleine séance de bronzage et de détente. D'où des stratégies hôtelières pour contourner la loi et dissuader les locaux de passer : gardiens sur le haut de plage, murs, épis rocheux, creusements de chenaux.... Cette « privatisation » a pour effet de concentrer les enjeux sur les plages publiques, d'autant plus que celles-ci peuvent être réquisitionnées par l'État dans un but de promotion touristique. De cette distorsion naît la problématique des réserves d'espaces littoraux.

b - Aspects quantitatifs : un relatif équilibre dans la répartition territoriale

L'île compte actuellement 86 à 88 plages publiques officielles, les premières ayant été proclamées en 1940. Une étude menée sur 86 de ces entités permet de montrer qu'entre cette dernière date et 1999, autour de sept ont été décrétées publiques tous les 5 ans, mais également que le rythme de croissance n'a pas été régulier (tab. 3). Si 13 ont été proclamées en 1940, seulement 7 l'ont été sur les décennies 1960 et 1980. Ce sont donc les années 1990¹⁴ qui ont été les plus riches avec 66 proclamations (presque 80 % des plages publiques actuelles).

	Nombre de proclamations	Surface (ha)			
		Total	La plus grande	La plus petite	Moyenne
1940	13	21,3	4,8	0,2	1,6
1963	2	5,3	5,0	0,3	2,6
1964	1	8,4	8,4	8,4	8,4
1982	1	17,3	17,3	17,3	17,3
1984	3	25,4	13,5	0,9	8,5
1990	3	3,8	2,1	0,7	1,3
1991	52	153,1	18,5	0,1	2,9
1995	1	5,5	5,5	5,5	5,5
1996	3	8,3	5,5	0,8	2,8
1997	2	5,2	4,7	0,5	2,6
1998	3	17,1	13,1	1,9	5,7
1999	2	1,7	1,0	0,7	0,8
TOTAL	86	272,4	18,5	0,1	3,2

D'après Ministry of Local Government and Rodrigues, 2004.

Tableau 3. – Année de proclamation et surface des plages publiques de l'île Maurice.

14. La fin des années 1980 et le début des années 1990 marquent une accentuation des arrivées touristiques et, de fait, une augmentation des surfaces littorales attribuées au tourisme. Ainsi, faut-il voir en la proclamation de nombreuses plages publiques (surtout en 1991) l'effet principal d'une politique compensatoire visant à limiter les risques de mécontentement de la population locale ?

Au-delà, toutes ces plages ne présentent pas les mêmes caractéristiques en matière de superficie, ce qui n'empêche cependant pas que leur répartition géographique fasse preuve d'une relative homogénéité territoriale.

• *Des différences de superficies*

Les 86 plages étudiées représentent presque 3 km². Un calcul par décennie montre que la tendance a été jusqu'aux années 1990 à la proclamation de plages de plus en plus grandes : respectivement 1,6 ha, 4,6 ha et 10,6 ha pour les décennies 1940, 1960 et 1980. Les années 1990 ont quant à elles marqué un net recul de la moyenne (2,9 ha) et aujourd'hui, si 8 % des plages publiques font plus de 10 ha, 82 % en font moins de 5, et près de 45 % au mieux 1,5 (tab. 4). La tendance générale est donc à la miniaturisation. En revanche, la décennie 1990 à été celle d'une augmentation considérable de la surface globale en plages publiques : 157 ha entre 1990 et 1994 puis 38 entre 1995 et 1999, contre 43 sur la période 1980/1984, 14 sur 1960/1964 et 21 sur 1940/1944. On retrouve ici l'influence du pic de proclamation de 1991.

Surface (S) de la plage publique (ha)	Nombre de plages	Surface (ha)		Surfaces proclamées publiques			
		Totale	Moyenne	Années 1940	Années 1960	Années 1980	Années 1990
0 < S < 5	71	112,9	1,6	(21,3 ha) 18,9 %	(0,4 ha) 0,3 %	(0,9 ha) 0,8 %	(90,3 ha) 80 %
5 ≤ S < 10	8	53,6	6,7	—	(13,4 ha) 25 %	—	(40,2 ha) 75 %
10 ≤ S	7	105,9	15,1	—	—	(28,3 ha) 26,7 %	(77,6 ha) 73,3 %

(D'après Ministry of Local Government and Rodrigues, 2004).

Tableau 4. – Les plages publiques de l'île Maurice par catégorie de taille en 2004.

• *En termes de répartition dans l'espace*

L'analyse par zones géographiques¹⁵ montre que la distribution des plages publiques n'est pas un facteur de déséquilibre territorial, ni par rapport à la répartition de la population, ni par rapport à celle de l'hébergement touristique.

On constate d'un point de vue général qu'en 2004, 31 % de la surface en plages publiques se localisaient dans les districts du Nord et du Nord-Ouest (Pamplemousses et Rivière du Rempart) (tab. 5). Celui de Black River (région

15. Ne sont ici considérés que les districts possédant une façade littorale, excepté Port-Louis.

Ouest et Sud-Ouest) en recelait 20 %, ceux de l'Est et du Sud-Est (Flacq et Grand-Port) environ 36 %, et celui du Sud (Savanne) moins de 1 %.

	Nombre de plages publiques en 2004	Répartition de la surface de plages publiques en 2004 (en %)	Surface (ha)		Répartition de la surface de plages publiques par décennie de proclamation (en %)			
			Totale	Moyen.	1940	1960	1980	1990
Pamplemousses	14	15,1	41,1	2,9	7	—	44,3	48,7
Riv. du Rempart	13	16,3	44,4	3,4	—	11,7	—	88,3
Flacq	17	25,3	69,1	4,1	—	12,2	—	87,8
Grand-Port	14	10,5	28,6	2,0	20,3	—	38,5	41,2
Savanne	8	12,5	34,2	4,3	19,9	—	—	80,1
Black River	19	19,9	54,3	2,8	10,7	0,6	24,8	63,9
Port-Louis	1	0,4	0,7	0,7	—	—	—	100

(D'après Ministry of Local Government and Rodrigues, 2004).

Tableau 5. – Les plages publiques des districts mauriciens (2004) : nombre, surface et décennie de proclamation.

Or, le tableau 6 montre qu'il existe une relative adéquation entre les surfaces de plage publique et les parts de population dans les districts du Nord et du Nord-Ouest d'une part, de l'Est et Sud-Est d'autre part. En revanche, Black River fait état d'une nette surreprésentation en surface de plage publique, alors que Savanne présente une situation inverse. La principale explication semble être ici que l'Ouest et le Sud-Ouest sont plus accessibles aux personnes provenant de la conurbation (près de 50 % des usagers du littoral selon H. Pébarthe) que ne l'est le Sud en général. Cela soulève l'hypothèse d'une volonté politique de calquer la répartition de l'espace-plage public sur les flux de week-end. Il existe donc une adéquation relativement satisfaisante entre dynamique démographique et répartition des plages publiques.

	Surface en plages publiques (en %)	Répartition de la population des districts à façade littorale (en %)
Nord et Nord-Ouest	31,4	37,9
Ouest et Sud-Ouest	19,9	10,5
Est et Sud-Est	35,8	40,2
Sud	0,4	11,4

(Source : d'après Ministry of Local Government and Rodrigues, 2004).

Tableau 6. – Répartition de la surface en plages publiques et de la population des districts littoraux par sous-région (île Maurice, 2004).

Le constat est le même si l'on considère cette fois-ci la répartition de l'hébergement touristique littoral (tab. 7). Ici aussi il y a une relative adéquation entre les surfaces de plage publique et les capacités d'accueil des sous-régions, malgré une légère sous-représentation des espaces publics dans le Nord, le Nord-Ouest, l'Ouest et le Sud-Ouest. Et si l'on ne considère que les chambres d'hôtels, l'adéquation est meilleure encore. On peut alors également penser qu'il existe une réelle volonté politique de tenter d'équilibrer espaces mis en tourisme et espaces voués à la population, que la déclaration du statut de « plage publique » joue ou non un rôle compensatoire vis-à-vis du développement hôtelier.

	Surface en plages publiques (en %)	Répartition de l'hébergement touristique (hôtels et campements) (en %)	Répartition de l'hébergement hôtelier (en %)
Nord et nord-ouest	31,4	45,5	42,9
Ouest et sud-ouest	19,9	26,4	27,5
Est et sud-est	35,8	26,7	29,3
Sud	0,4	1,4	0,3

(D'après Ministry of Local Government and Rodrigues, 2004).

Tableau 7. – Répartition de la surface en plages publiques et de l'hébergement touristique littoral par sous-région.

La conclusion « quantitative » est donc à une bonne répartition des plages publiques par rapport aux enjeux de consommation locale et à la dynamique touristique. L'État semble ainsi avoir relevé un véritable défi si l'on se remémore le propos de M. Serviabile au début des années 1980 : « la part de plages laissée à la population est dérisoire et précaire » (1983, p. 141). Le bilan s'avère pourtant nettement moins positif dès lors qu'on adopte un point de vue qualitatif.

c - Aspects qualitatifs : la modeste attractivité des plages publiques

Nous l'avons vu, si le nombre de plages publiques croît de même que leur surface cumulée – malgré des déclassements inhérents notamment à des rétrocessions pour des projets touristiques –, la tendance est à des entités nouvelles de plus en plus petites. Parallèlement, d'autres éléments doivent être considérés qui sont la nature de la plage, les caractéristiques de l'arrière-plage (surface et ombre), l'accessibilité du site et les conditions de baignade. Ces quatre critères, susceptibles d'indiquer le degré de qualité de la plage pour la

fréquentation locale (tab. 8), ont été relevés pour 55 plages publiques ¹⁶ (soit 27,6 km de linéaire côtier ¹⁷) entre janvier 2003 et avril 2005 (Magnan, 2005). L'échantillon n'étant pas composé d'un nombre équivalent de cas pour les quatre sous-régions touristiques (tab. 7), un travail de pondération des valeurs brutes de linéaire côtier a ensuite été effectué qui a permis d'établir des bases de comparaison puis, ultérieurement, d'extrapoler les estimations à l'ensemble des 88 plages publiques.

Deux axes d'analyse ont été privilégiés, l'un thématique (par critère), l'autre spatial (par sous-région).

<i>Critère</i>	<i>Description par niveau</i>	<i>Intérêt</i>
Nature de la côte	<ul style="list-style-type: none"> - Sableuse - Sablo-vaseuse ou à mangrove - Rocheuse 	<i>Détermine le type d'usage</i>
Accessibilité du site	<ul style="list-style-type: none"> - Très satisfaisante (signalisation, route secondaire menant au site, plusieurs accès et aires de stationnement) - Satisfaisante (route secondaire menant au site, un seul accès et une seule aire de stationnement) - Peu satisfaisante (signalisation très mauvaise ou absente, route secondaire absente ou en très mauvais état, un seul accès et aire de stationnement assez éloignée de la zone d'arrière-plage) 	<i>Conditionne la venue de la population</i>
Largeur de l'aire de pique-nique	<ul style="list-style-type: none"> - Très satisfaisante (plus de 80 m) - Satisfaisante (entre 20 et 80 m) - Peu à très peu satisfaisante (moins de 20 m) 	<i>Les Mauriciens venant surtout pour pique-niquer, et de plus en plus pour se baigner, deux éléments conditionnent donc le niveau de fréquentation</i>
Possibilités de baignade	<ul style="list-style-type: none"> - Excellentes (ni courants, ni obstacles rocheux tels les beachrocks) - Bonnes (globalement sans courant, la majeure partie de la plage propose zone de bain correcte) - Mauvaises (courants et/ou la majeure partie de la plage présente des obstacles tels les beachrocks) 	

Tableau 8. – Les quatre critères d'évaluation de la qualité des plages publiques.

16. Distribution : 25 au Nord et au Nord-Ouest, 11 à l'Est et au Sud-Est, 6 au Sud, 13 à l'Ouest et au Sud-Ouest.

17. Distribution : 37 % au Nord et au Nord-Ouest, 25 % à l'Est et au Sud-Est, 17 % au Sud, 21 % à l'Ouest et au Sud-Ouest.

• *L'analyse par critère*

Elle tend à pondérer le constat relativement rassurant de l'examen quantitatif. Car bien que la présence de côtes sableuses soit conséquente au sein de l'échantillon (57 % du linéaire côtier considéré, soit à peu près la même proportion qu'à l'échelle du linéaire côtier total de l'île), elle ne peut se suffire à elle-même pour qualifier la situation de satisfaisante. En effet, hormis le fait que 12 km des côtes échantillonnées sont rocheux et sablo-vaseux (impropres aux loisirs balnéaires), toutes les plages de sable ne sont pas équivalentes en terme de qualité. Certaines sont recouvertes de débris coralliens grossiers et de nombreuses autres sont jonchées de gabions¹⁸, d'ailleurs parfois éventrés par les houles et rouillés comme dans la partie centrale de Flic en Flac. Sans compter que l'érosion côtière, qui touche la très grande majorité des plages de Maurice, laisse apparaître au devant d'elles des dalles de *beachrock*¹⁹ rédhibitoires (Cazes-Duvat et Paskoff, 2004).

Parallèlement, si les trois-quarts des sites recensés disposent d'une arrière-plage large à très large (plus de 20 m), l'indicateur d'ombrage – repéré pour 41 plages publiques par le niveau de densité des filaos – fait état dans 30 % des cas d'une situation très satisfaisante (1 filao/3-5 m²) permettant une utilisation de l'ensemble de la surface. C'est moins le cas des sites moyennement ombragés (1 filao/10-15 m²), également au nombre de 12 et dans lesquels le soleil fait des percées larges et fréquentes qui ne favorisent pas l'installation pour le pique-nique. Enfin, 40 % des sites sont peu utilisables avec 1 filao/20-30 m². Ces résultats, même s'ils concernent moins de la moitié du total des plages publiques de l'île, sont révélateurs de la variabilité de la qualité de l'arrière-plage. Qualité des plages et potentialités offertes par les zones de pique-nique semblent donc assez défavorables aux pratiques locales. Et le fait que 61 % du linéaire étudié présentent de mauvaises conditions de baignade n'améliore pas la situation.

En revanche, 36 des 55 plages de l'échantillon initial bénéficient d'un niveau d'accessibilité satisfaisant à très satisfaisant. Ces deux niveaux représentant respectivement 28 et 45 % du linéaire côtier échantillonné, alors que les autres plages (27 % du linéaire) font preuve d'un relatif enclavement.

Au total, un site sur trois fait état de conditions idéales à bonnes, soit environ 10 km de côtes (34 % du linéaire étudié), et moins de 1 km en présence d'exécrales : pas de sable, une arrière-plage étroite et une mauvaise accessibilité. Les conditions moyennes à mauvaises sont donc représentatives de 63 % du linéaire côtier considéré, soit que la côte est dangereuse (rocheuse et/ou sablo-vaseuse), soit que l'arrière-plage est étroite, soit que le site est difficilement accessible.

18. Blocs de basalte pris dans un épais grillage et placés sur le haut de plage pour lutter contre l'érosion.

19. Portions d'ancienne plage consolidée.

• *La spatialisation de ces résultats*

Les sites de l'échantillon présentant des conditions d'ensemble idéales à bonnes constituent une surface de 92 ha dont 26 sont localisés dans le Nord et le Nord-Ouest, 23 dans l'Ouest et le Sud-Ouest, 0 dans le Sud et 43 dans le Sud-Est et l'Est. En pondérant ces valeurs, on peut estimer qu'à l'échelle de l'île, les plages publiques qui présentent des conditions d'ensemble bonnes à très bonnes se concentrent essentiellement dans l'Est et le Sud-Est (un peu moins de 50 % de la surface totale en plages publiques), puis dans l'Ouest et le Sud-Ouest (environ 30 %). Le Nord et le Nord-Est n'en regrouperaient qu'environ 18 % et le Sud entre 2 et 3 %. Or, ces résultats ne s'accordent que partiellement avec le constat précédent d'une relative adéquation entre la répartition des plages publiques et celle de la population (tab. 5), étant donné que schématiquement, les potentialités d'accueil des plages publiques sont les meilleures dans l'Est et le Sud-Est alors que les principaux flux de fréquentation se dirigent vers la moitié ouest de l'île. La question se pose ainsi, pour certains sites, des risques de « sur-fréquentation » par rapport à d'autres plages aux potentialités d'accueil « sous-exploitées ».

Cette question fait directement référence à la problématique plus générale de l'aménagement du territoire, et ce à l'échelle globale de l'île. Le réseau routier s'avère en effet bien plus développé le long des côtes septentrionale et occidentale (de Grand Gaube à Grand Baie, jusqu'à Port-Louis puis Tamarin) que le long des littoraux est-nord-est, est, sud-est et sud en général. Et si des axes transversaux joignent Port-Louis à Mahébourg (bien qu'il faille alors traverser l'embouteillée conurbation), à Souillac (Sud), à Centre de Flacq (Est) et à Rivière du Rempart (Nord-Est), ceux-ci ne sont que trop modestement relayés au niveau local, limitant de fait les possibilités de voir les espaces voisins fréquemment gagnés par les populations des pôles urbains. Il y a là un véritable effet de conjoncture dans la mesure où ce réseau routier reflète la stratégie économique du pays depuis son Indépendance et qui a privilégié la fluidité des activités industrielle (et portuaire) et touristique (Seetohul et Maillard, 1997). Or, le gouvernement ne semble pas avoir anticipé (mais le pouvait-il jusqu'alors ?) ce « désir de rivage » de la population, cette distorsion entre stratégies étatique et populaire (expression d'une émancipation sociale) constituant la base de la problématique des réserves d'espace.

3 – La problématique latente des réserves d'espaces littoraux

a - Quelles disponibilités à l'échelle de l'île ?

À la fin des années 1990, 32 % du littoral de l'île restaient inoccupés car constitués de falaises et/ou de pâturages (26 km) et de végétation naturelle (77 km) (COI, 1997). Il est difficile d'évaluer le potentiel que représentent

ces sites pour la fréquentation locale, mais on peut imaginer que la marge de manœuvre est mince.

Parallèlement, si depuis le début des années 1990 la stratégie des groupes hôteliers mauriciens s'oriente en partie vers les îles voisines (Rodrigues et Seychelles principalement) et que le gouvernement entend limiter l'emprise du tourisme, il n'en reste pas moins que « des projets émergent et se négocient en permanence »²⁰, bien que tous n'aboutissent pas. Officiellement, pas moins de 9 projets étaient en attente en avril 2005, dont 4 sur Les Salines (Ouest), 3 à Balaclava (Nord-Ouest), 1 sur Le Bouchon (Sud) et 1 à Albion (Ouest). D'un autre côté, le tourisme est capable d'investir des lieux de qualité médiocre pour en faire des « bulles écologiques » selon l'expression de S.G. Britton, ne privant ainsi pas forcément la population locale d'un lieu pour elle *a priori* peu attractif. C'est par exemple le cas du projet, en cours d'étude, des Salines (côte ouest) qui convoite une zone mal aisée d'accès dont la côte est sableuse à sablo-vaseuse. Ce projet montre par ailleurs que l'implantation de nouveaux hôtels peut s'accompagner de proclamations de plage(s) publique(s), à ceci près que le rapport est ici de quatre établissements (et un golf) pour une plage publique !

Et si l'île Maurice compte près de quarante îlots bordiers, auxquels il faut en ajouter cinq plus septentrionaux (Coin de Mire, Îlot Gabriel, Île Plate, Île Ronde et Île aux Serpents), ceux-ci ne représentent qu'un potentiel secondaire pour les pratiques locales. En effet, certains sont situés à environ une heure et demi de la côte en bateau (Île au Phare, Île aux Fous, Rocher des Oiseaux...) ; d'autres n'ont pas de plage et les espaces plans manquent. Quant à ceux qui proposent les meilleures conditions, ils sont souvent la convoitise de promoteurs hôteliers. C'est ainsi que l'île aux Cerfs accueille depuis plus de trois ans un golf sur la plus grande partie de sa surface. Et si l'accès aux plages y est libre, les conditions d'accessibilité de l'îlot restent un obstacle à la fréquentation locale. On notera cependant le rejet par le gouvernement d'autres projets (île aux Bénitiers, île aux Deux Cocos) sous la pression de revendications locales croissantes. Au-delà des spécificités de chacun des îlots, une problématique d'accessibilité les réunit, car qu'ils soient éloignés ou pas, que les conditions de mer soient régulièrement mauvaises ou pas, il est un fait que prendre le bateau n'autorise pas des déplacements aussi fréquents et libres que la voiture particulière ou les transports en commun. Ainsi, si « l'îlot pique-nique », formule développée aux Maldives, est attractif pour les touristes, il ne peut être pour la population locale qu'une formule secondaire car ponctuelle. En ce sens, les îlots ne peuvent répondre que modestement à la problématique des réserves spatiales.

20. S. Backory, *Tourism Planner* au Ministère du Tourisme : commentaire personnel lors d'un entretien réalisé en avril 2005.

b - Un processus de fond

Il semble donc que le processus à l'origine du risque de conflit touristes/résidents pour l'occupation de l'espace littoral soit davantage d'ordre sociétal que spatial ²¹. Il ressort en effet de l'analyse que le principal facteur de risque n'est pas tant à rechercher dans la quantité de surfaces restantes que dans l'augmentation des pratiques de bord de mer au sein de la population locale.

Divers auteurs ont montré qu'il existe un temps de latence entre le désir de loisirs et son intégration aux modes de vie au travers des pratiques (Mathieson and Wall, 1982 ; Dewailly et Flament, 1993). La situation actuelle de l'île Maurice est à la convergence des courbes « de découverte » et « d'adoption », au moment de la transition qui voit l'avènement d'une pratique « de masse » (fig. 3). Or, paradoxalement, celle-là contribue par le renforcement des densités de fréquentation à l'amenuisement des réserves d'espace littoral. Le tourisme n'est donc pas seul responsable de la situation, bien que souvent jugé principal bouc émissaire. Remarquons par ailleurs que jusque-là, les tensions n'ont été que ponctuelles, c'est-à-dire que propres à un lieu précis, et n'ont généralement concerné que les villages voisins du site convoité et non la grande majorité de la population mauricienne. Ce qui est donc à redouter dans la décennie à venir est la transposition des tensions des échelles locale à nationale, témoignage d'un processus de fond.

Un autre point critique est celui du sentiment de dépossession foncière qui peut avoir des répercussions socio-culturelles indirectes. Des enquêtes réalisées par H. Pébarthe (2003) révélaient que près de 40 % des Mauriciens estimaient insuffisant le nombre de plages publiques, et tout autant jugeaient les plages d'hôtel à la fois plus belles et mieux aménagées. La conscience de disposer de plages de moindre qualité et en nombre limité peut amener à une certaine frustration qui, indéniablement, nuit à l'image d'un tourisme jusque-là considéré comme globalement positif au regard de ses répercussions économiques (retombées nationales, apport de devises étrangères, création d'emplois). Mais que se passera-t-il dès lors que de profondes interférences sociales et culturelles seront en jeu ? Le risque est ici que le tourisme soit perçu à moyen terme comme une activité qui entrave l'évolution naturelle d'une société qui, se modernisant, se tourne de plus en plus vers les loisirs de bord de mer.

21. On rejoint ici une problématique qui dépasse celle du simple phénomène touristique, et que R. Knafou formulait ainsi en parlant des Baléares : « À qui appartient l'espace ? À ceux qui y sont nés ? À ceux qui le fréquentent pour y travailler ou pour y résider et, dans les deux cas, pour l'enrichir ? » (1991, p. 148).

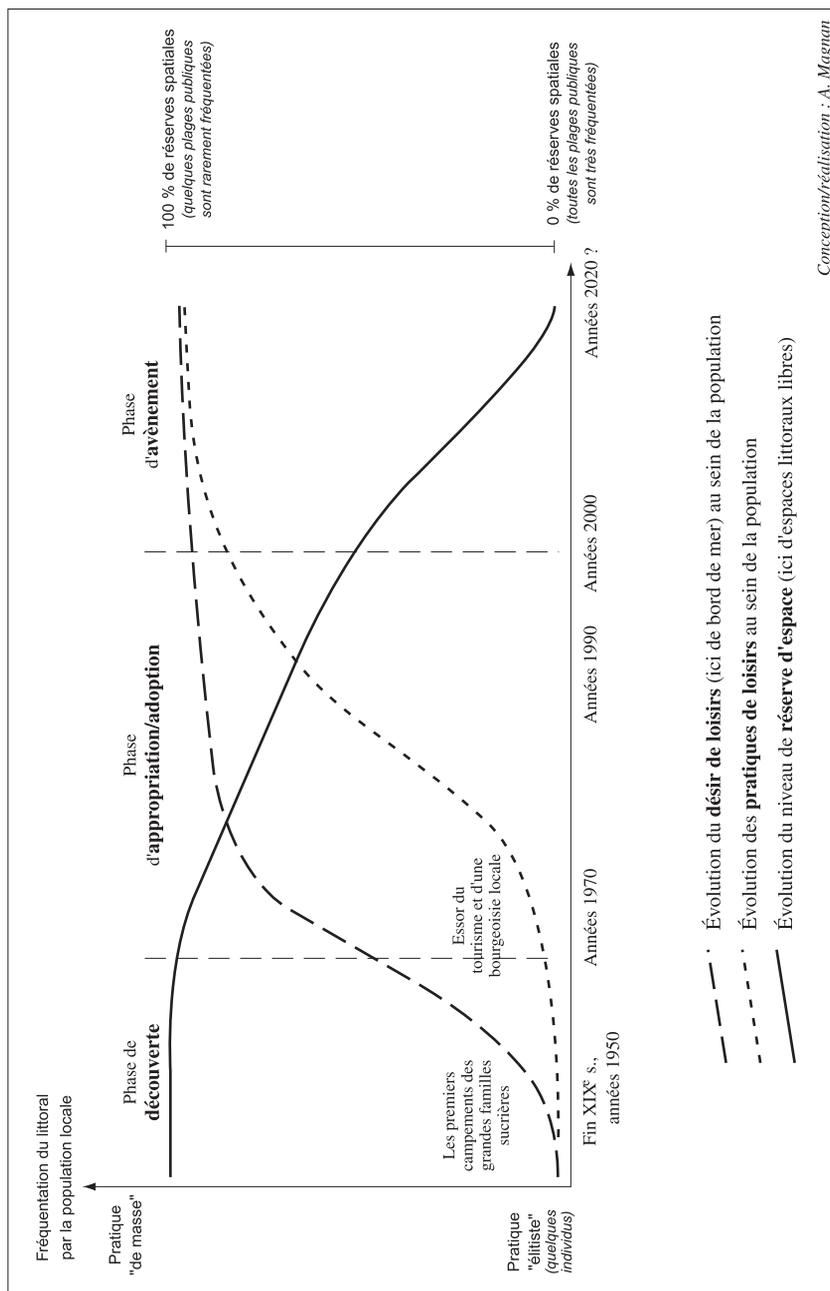


Figure 3. – Interprétation théorique du temps de latence entre le « désir de rivage » et la problématique des réserves littorales à l'île Maurice.

La problématique des réserves d'espace sur le littoral de Maurice soulève un paradoxe qui traduit bien l'ambiguïté qui règne autour de l'analyse des impacts du tourisme sur les sociétés d'accueil et, plus globalement, du processus de développement et de modernisation en général. En effet, alors qu'en véhiculant une image nouvelle et positive du littoral le tourisme a indirectement initié un mouvement populaire vers les côtes, il tend aujourd'hui à en être le principal obstacle. On retrouve ce type de paradoxe dans de nombreux espaces mis en tourisme. Aux Maldives, par exemple, les pêcheurs habitués à prélever la ressource des récifs des îles voisines de celles qu'ils habitent sont aujourd'hui confrontés à l'appropriation progressive de ces espaces par le tourisme, soit que les îles inhabitées sont transformées en îles-hôtels, soit que leurs récifs sont utilisés comme sites de plongée. Or, si c'est là un point néfaste pour les pêcheurs, ceux-ci bénéficient par ailleurs du tourisme dans la mesure où ils revendent bien souvent une grande majorité de leurs prises aux hôtels, et ce à des tarifs nettement plus élevés que ceux pratiqués sur le marché local. Ainsi, entre rentabilité économique et dépossession foncière, le développement du tourisme introduit la problématique des réserves spatiales, de manière cependant plus atténuée (en tout cas à l'heure actuelle) aux Maldives qu'à Maurice. Et les solutions sont loin d'être évidentes, car s'il apparaît clair que celles-ci résident en la notion d'équilibre entre stratégies économiques et socioculturelles, encore faut-il pouvoir identifier les caractéristiques précises de cet état d'équilibre. À partir de quand le mécontentement de quelques villages mauriciens (ou de quelques pêcheurs maldiviens) vis-à-vis de projets hôteliers est-il révélateur d'une problématique d'ordre national ? Ce questionnement de fond a servi de support principal à cet article qui visait à poser un problème, le partage de l'espace, et à tenter d'en imaginer l'avenir.

Bibliographie

- BENOIST J., 1983 – *Un développement ambigu : structure et changement de la société réunionnaise*. Saint-Denis : Université de La Réunion, coll. « Documents et Recherches », n° 10, 220 p.
- BRASSEUL J., 1995 – Les industrialisations à Maurice et à La Réunion, évolutions comparées. *Annuaire des Pays de l'Océan Indien 1992-1994*, Aix-en-Provence, n° 13, p. 217-230.
- BROWN G.P., 1997 – Tourism in the Indian ocean : a case study of Mauritius. In : *Island Tourism, trends and prospects*. Londres : Pinter, p. 229-249.
- BUDEL L., 2004 – *Statut et usage des plages de la région touristique nord de l'île Maurice (océan Indien) : éléments pour une meilleure gestion du littoral*. Saint-Denis : Mémoire de maîtrise de Géographie, Université de La Réunion, 127 p.

- CAZES-DUVAT V. et PASKOFF R., 2004 – *Les littoraux des Mascareignes entre nature et aménagement*. Paris : L'Harmattan, 187 p.
- CHELLAPERMA P., 1989 – L'interaction développement et culture : le cas de l'île Maurice. In : *Culture, identité et développement*, Colloque du Comité de la Culture de l'Éducation et de l'Environnement de la Région Réunion, 6-8 juillet 1989. Saint-Denis : p. 27-31.
- COMMISSION DEL'OCÉANINDIEN, 1997 – *Programme Régional Environnement : rapport de pré-audit (Maurice)*. Quatre Bornes : COI, 126 p.
- DEWAILLY J.-M. et FLAMENT É., 1993 – *Géographie du tourisme et des loisirs*. Paris : Dossiers des images économiques du monde, CDU-SEDES, 287 p.
- MOBILITÉS, ITINÉRAIRES, TOURISMES, Paris, à paraître – *Tourisme 3*. Ouvrage collectif à paraître aux éditions Belin : Paris.
- GERBEAU H., 1979 – Les esclaves et la mer à Bourbon au XIX^e siècle. In : *Minorités et gens de mer en océan Indien, XIX^e-XX^e siècles*, Actes de la table ronde IHPOM-CHEAM-CERSOI-ACOI. Aix-en-Provence : Université de Provence, coll. « Études et Documents », n° 12, p. 10-35.
- HEIN C., 1987 – Les zones franches industrielles dans les États insulaires : le cas de Maurice. In : *Îles, insularité, insularisme*, Actes du colloque de Talence, 23-25 octobre 1986. Talence, CEGET-CNRS, Coll. « Îles et archipels », n° 8, p. 331-350.
- HEIN P., 1996 – *L'économie de l'île Maurice*. Paris : L'Harmattan, 111 p.
- KNAFOU R., 1991 – Les Baléares, laboratoire d'une société nouvelle. *L'Espace géographique*, Paris, n° 2, p. 135-148.
- KPMG, 1997 – *Tourism carrying capacity study of Mauritius*. 40 p.
- MAGNAN A., 2005 – *Tourisme, développement et dynamique territoriale dans l'archipel des Maldives et à l'île Maurice (océan Indien)*, Thèse de doctorat nouveau régime en géographie, Université Paul Valéry - Montpellier III, 462 p.
- MAGNAN A., à paraître (a) – Le littoral touristique dans les petits États insulaires (Maldives, Maurice, Seychelles) : une interface entre enclavement et intégration. In : *Les interfaces : ruptures, transitions, mutations*, Actes des XI^e Journées de Géographie Tropicale, Martinique, 7-8 novembre 2005. Pessac : DYMSET, 10 p. environ.
- MAGNAN A., à paraître (b) – Mutations des littoraux sous l'impulsion du tourisme international et développement soutenable des systèmes insulaires : Réflexion à partir de l'île Maurice et de l'île de Djerba (Tunisie). In : BOURGOU M. – *Les littoraux : entre nature et société*. Actes du colloque de Tunis (11-13 septembre 2006), 10 p. environ.
- MATHIESON A. et WALL G., 1982 – *Tourism economic, physical and social impacts*. New York : Longman, 208 p.
- NABABSING V., 1999 – Vers une genèse de l'identité culturelle mauricienne. *Rencontres avec l'Inde « La diaspora indienne à Maurice »*, vol. 28, n° 1, p. 101-113.
- OLLIVIER L., 1993 – Les pêches artisanales mauriciennes : mutations récentes d'une activité séculaire. *Les Documents de la MSHA*, Bordeaux, n° 7, p. 227-240.

- PÉBARTHE H., 2003 – *Le tourisme, moteur du développement de la République de Maurice ? Un secteur à ménager, des lieux à intégrer*. Thèse de doctorat nouveau régime en géographie, Université Paris IV-Sorbonne, 467 p.
- PÉBARTHE H., 2005 – Tourisme et développement d'une île-relais : Maurice fait-elle des miracles ? In : *Les dynamiques contemporaines des petits espaces insulaires*. Actes du colloque de Porquerolles (12-13 septembre 2003). Paris : Karthala, p. 81-101.
- RÉAUD-THOMAS G., 1997 – Conquête agricole et aménagement à l'île Maurice. In : *Pratique et gestion de l'environnement dans les pays tropicaux*. Actes des VI^e Journées de Géographie Tropicale, 6-8 septembre 1995. Pessac : Dymset - Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3, coll. « Espaces tropicaux », n° 15, 558 p., p. 403-412.
- ROBERT R. et CAZES-DUVAT V., 2000 – *Espaces de tourisme et de loisirs à La Réunion*. Saint-Denis : (éd.) Région Réunion, 99 p.
- SERVIALE M., 1983 – *Le tourisme aux Mascareignes-Seychelles*. Saint-Denis : Centre Universitaire de La Réunion-Université française de l'océan Indien, 182 p.
- SINGARAVELOU, 1987 – Tentatives de diversification d'une économie de plantation : le cas de l'île Maurice. In : *Îles tropicales : insularité, insularisme*, Actes du colloque de Talence, 23-25 octobre 1986. Talence, CEGET-CNRS, Coll. « Îles et archipels », n° 8, p. 318-330.
- SINGARAVELOU, dir., 1997 – *Atlas de Maurice*. Talence, Université Michel de Montaigne – Bordeaux III, CEGET-CNRS, diverses planches, 1997.
- UNITED NATIONS COMMISSION for AFRICA (UNECA), Addis-Abeba, 2003 – *Economic report, chapter 8 « Mauritius : moving up the value chain »*. United Nations, p. 247-281.

Résumé

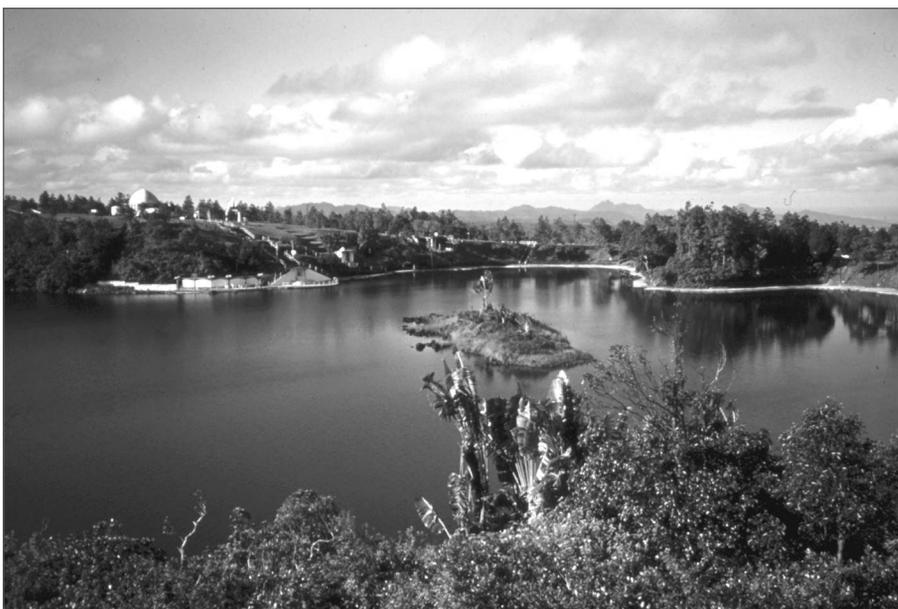
L'objectif de ce texte est de montrer comment le tourisme a permis une revalorisation au sein de la population mauricienne de l'image du littoral, historiquement considéré comme une marge économique et culturelle. Il en est résulté une appropriation locale montante sous la forme, d'une part, d'une affirmation des pratiques de bord de mer et, d'autre part, d'une urbanisation littorale progressive. Si les ambitions touristiques et les dynamiques locales s'entendent aujourd'hui relativement quant au partage de l'espace plage, objet de toutes les convoitises, quelques chevauchements d'intérêt émergent depuis une décennie de la raréfaction progressive des sites de qualité encore disponibles. Se pose alors la question, pour la décennie à venir, des réserves en espaces littoraux qui s'offrent à l'appétit croissant des Mauriciens pour les loisirs de rivage, le phénomène touristique étant toujours en phase d'expansion.

Mots-clés : Île Maurice, plage, tourisme, pratiques locales, réserves d'espace.



Des aménagements récents y ont été faits, tels que ces statues accueillant les pèlerins dans le centre religieux de Grand Bassin.

(Cliché F. Bart, juillet 2007)



Grand Bassin est un haut lieu de pèlerinage et dévotion hindouistes à Maurice.

(Cliché O. Chapuis, juin 1992)

| **Abstract** |

Tourism and reserves of space for local people in the coasts of Mauritius island

The human history of Mauritius (Indian ocean) shows that the coast has been an economical and cultural periphery over three centuries. The emergence of international tourism at the beginning of the 1970's has changed the image of coasts through increasing economical value and development of new practices. Therefore, international tourism has had two major impacts : rapid coastal urbanization and local tourism development. As the interest for coastal areas grows, open space for local activities is getting scarce. Although beach access is not yet a problem in Mauritius, the increase in the number of hotels and apartments leads to land use conflicts in some areas. In this context, this contribution examines the question of public access to beaches and public reserves of space which might become a serious issue in the next decade as both international and local tourism show a rapid increase.

KEYWORDS : *Mauritius island, beach, tourism, local practices, reserves of space.*



***Exemple d'aménagement littoral à Maurice,
au second plan culture de canne à sucre.***

(Cliché O. Chapuis)